

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 2

Artikel: Crainte superflue
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mè vatsè sè sant bin portâie!
L'ant pardieu baillâ prau laci:
Tot parâi fâ pas dâi lottâie
D'erdzeint câ l'è trau bon martsî.
Lè pommâ l'ant zu dâi tsenelhie;
Dâi pregnau, n'èin fè on quegnu.
Mè dzeton l'ant manquâ d'avelhie...
Serpeint d'annâie! on t'a prau yu!

No z'ant prâi noutrè militêro
Et l'ant cliou ti lè cabaret.
Ora s'on vâo trinquâ on verro
Faut s'einfata âo carnotset.
A nâohâore dètiègnant lè clière
Et âo pintier faut dere adiu.
Tsi sè on vâi pas onn'istière...
Serpeint d'annâie! on t'a prau yu!

Abram à Davî dâi Matanne
Qu'ètai premî municipau
L'è mor, l'a dza quauque senanne:
L'a faliu on autro précaut.
Eh bin! lè dzein de la coumouna
Ne m'ant pas trovâ prau pansu
Et l'ant ché ion qu'è à la bouna...
Serpeint d'annâie! on t'a prau yu.

L'è bin su que lâi à dâi guierre
Pas bin lliên de noutron payi,
Et que dâi dzein souffrant lè pierre!
Dèvetrant pas se tsecagni.
Faut espèra que po veneindze
Cilliau corps sè rederant salut...
Ein atteindeint tot cein m'eingreindze.
Serpeint d'annâie! on t'a prau yu!

Va pi! va pi! serpeint d'annâie!
An quatooze, au de rein dau tot!
Ie n'èin foudràî pas dâi fronnâie
Quemet tè. Mâ t'î âi rancot.
Va retrovâ dein tè tserrâre
L'an septant' iô on s'è battu!
Quarante-sat! Avoué tè carre
Serpeint d'annâie on t'a prau yu!

MARC A LOUIS.

Anticipation. — M. X... achète des tableaux.
L'autre jour, il se rend dans l'atelier d'un peintre connu :

- Combien ce tableau ? demande-t-il.
- Trente mille francs.
- Diable! vous me faites le même prix que si vous étiez mort!

RÉFUGIÉS SUISSES DE 1799

A LAUSANNE

I

Le *Conteur* a récemment rappelé¹ qu'autrefois la ville de Lausanne et d'autres du canton servirent de refuge aux protestants, jadis persécutés en France et en Savoie, voire même aux juges qui avaient condamné le roi Charles IX à mort. Maintenant, c'est le tour des Belges chassés de leur pauvre pays, victimes d'une sanglante spoliation.

Hélas, il n'est pas nécessaire d'aller si loin pour trouver des exemples de dévouement et de solidarité de notre peuple.

Les Français sont entrés en Suisse en 1798, tout d'abord pour aider les Vaudois à s'émanciper de la tutelle bernoise, c'est entendu. Ici même, nous avons relaté cet épisode². Mais les Français se sont ensuite emparés du trésor de Berne et tous les élèves de nos écoles connaissent les excès du général Rabinat.

A Lausanne, on reçut en 1799, dans de nombreuses familles, des enfants qui venaient des « contrées de l'Helvétie endommagées par la guerre ». Notre pays qui était devenu l'allié obligatoire de la France, vit bientôt les armées des alliés, Angleterre, Autriche, Russie, envahir son territoire. Masséna fut battu à Zurich, puis Lecourbe chassa les Autrichiens. Masséna

pris sa revanche et refoula les Russes au delà du Rhin et Souvarow accomplit sa fameuse retraite. Les Français étaient victorieux, mais comme les Allemands aujourd'hui, comme tous les vainqueurs, ils avaient besoin de se refaire. Bâle et Zurich furent imposées chacune d'une contribution de 800,000 francs, St-Gall de 400,000 francs. La misère s'étala partout dans la Suisse allemande et le Haut-Valais. La Suisse romande ne roulait pas sur l'or non plus. Lausanne, lors de la visite de Ménard, en janvier 1798, avait « écopé » de 700,000 francs, dont elle ne paya du reste qu'une partie. Ses habitants avaient été réquisitionnés pour fournir à la troupe des draps et des couvertures; ceux qui n'avaient ni les uns ni les autres étaient invités à apporter des paillasses à l'Hôtel-de-Ville. Les Archives cantonales possèdent la liste des réquisitionnés et des objets fournis. Bref, on n'en menait pas large au point de vue finance, les cœurs vaudois vibrèrent toutefois d'autant plus qu'il s'agissait de venir en aide à des compatriotes.

Chaque district était invité à faire des propositions au comité de secours, en indiquant le nombre d'enfants dont il pouvait se charger, le temps pendant lequel il les garderait et la nature de secours qu'il offrait. Les citoyens, en s'inscrivant, étaient invités à faire toutes observations qui leur paraissaient nécessaires et à donner tous renseignements sur la manière dont ils entendaient accomplir leur mission. Si le désir de se rendre utile animait certainement chacune des familles disposées à recueillir les enfants de confédérés ruinés par la guerre, elles entendaient pourtant ne pas rester indifférentes sur le genre d'occupation de leurs protégés et se souciaient tout de suite de leur avenir. Certains ne sachant pas comment ils pourraient surveiller des enfants, préféraient à cette responsabilité le versement d'une somme d'argent. Nous allons donner quelques exemples de ces libéralités et nous transcrirons textuellement les « observations », naïves ou roublardes, comme vous voudrez, de nos excellents aïeux :

Commençons, si vous le voulez bien, par le district de Lausanne.

L'instituteur public Borgeaud offre un secours de 12 livres, et « donnera à 3 ou 4 garçons les leçons publiques ». A cette époque, il n'y avait pas, pour les instituteurs, de traitements fixes; ils étaient payés à tant l'élève.

Le préfet national Polier s'inscrit pour un garçon et une fille, de l'âge de 8 à 12 ans, « qu'il gardera jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie. »

Moysè Bessière veut un garçonnet de 4 à 5 ans, sans fixer le temps « qu'il le gardera ».

La citoyenne Crud née Picard et Ant. Curtat, pasteur à Prilly, demandent un garçon et une fille « les garderont pendant cet hiver pourvu qu'ils soient de l'âge le plus avancé ».

La citoyenne Paschoud, née Houser, gardera un garçon de 12 à 14 ans pendant 3 ans et l'occupera dans sa fabrique de chapeaux ».

Louis-Rodolphe Lemaire est disposé à recueillir un garçon de 8 à 12 ans, mais « il ne voudrait pas un crétin, il l'instruira dans l'agriculture ».

Le citoyen Carey, à Ouchy, demande un garçon de 6 ans « de préférence un Vallaisan; il le gardera aussi longtemps que les circonstances le lui permettront ».

Jean-Louis-Jacob Favre, à Ouchy, veut une fillette de 7 ans qu'il « gardera jusqu'à ce qu'elle soit en état de gagner sa vie ».

Jean-Théodore Riviez verse 32 livres.

La citoyenne Tacheron-Muriset, une fille de 8 à 9 ans : « demande à choisir sur le nombre des filles qui seront présentées ».

H.-Emmanuel Vincent, imprimeur, recevra pendant deux ans une fillette de 7 à 8 ans :

« demande qu'elle ait une jolie figure et la gardera plus longtemps si elle lui convient ».

Louis Porta, avocat, payera 64 livres.

Le receveur N. Feignoux désire un garçon de 9 à 10 ans, qui soit du canton d'Unterwald.

Le caissier Bonnard fait un don de 400 livres « sur les appointements qui lui sont dus en sa qualité de caissier de l'administration ».

(A suivre.)

L. MOGEON.

Fait divers. — « On a trouvé, sur la ligne du chemin de fer de X..., un cadavre étendu sur la voie. Le corps, *absolument nu*, était mutilé, et avait la tête horriblement écrasée. C'était celui d'un homme encore jeune, *mais il ne portait sur lui aucun papier permettant d'établir son identité...* »

FIN D'ANNÉE

Fuyant le tableau plein d'horreur
Des peuples que l'on martyrise,
Repu de sang et de fureur,
Dix-neuf cent quatorze agonise...

Jusqu'ici les enfants de Tell
Ont pu conjurer la tourmente
Et, du carnage universel,
Ecarter la page sanglante.

La Suisse veille... et ses soldats
Couchant sur leur maigre litière,
L'oreille au guet, font les cent pas,
Là-bas à l'extrême frontière! ..

Pourtant que de foyers déserts,
Que de détresses, que de larmes,
Pendant qu'au souffle des hivers,
L'Europe en feu croise les armes!...

Que de deuils, que de cauchemars,
Que d'atroces nuits d'épouvante!...
Que d'orphelins aux yeux hagards
Qui se consomment dans l'attente...

An maudit! Quand ton front devra
Se présenter devant l'Histoire,
Seul, le fer rouge marquera
Ta néfaste et sombre mémoire!...

Comme un damné portant au flanc
L'empreinte de son œuvre immonde,
Tu prendras place dans le rang,
Couvert par l'opprobre du monde!...

Puisse l'an quinze qui s'en vient
Chargé de ton lourd héritage,
Nous apporter, suprême bien,
La paix de l'Europe en partage.

Et puisse le pays aimé,
Jadis berceau de l'héroïsme,
Sortir toujours plus estimé
De l'effroyable cataclysme!...

Tels sont les vœux que, simple fils
D'un sol qu'aucun ne rivalise,
Je fais pour toi, mon cher pays;
A l'heure où l'année agonise!

Lausanne, 28 décembre 1914.

H.-L. BORY.

Avie aux amateurs. — Une charmante dame, veuve d'un mari qui était beaucoup plus âgé qu'elle, a fait graver sur la tombe de ce dernier l'épithaphe que voici :

« Ci-git », décédé à l'âge de 68 ans, regrettant la plus charmante et la meilleure des femmes, pour laquelle, vu la différence d'âge, il ne fut jamais qu'un père. »

Crainte superflue. — On n'a pas idée, par le temps qui court, de l'impertinence des passants — minaudait une vieille fille extra-prude, qui, par surcroît, ne fut jamais jolie — pour peu qu'on sorte à pied, un cavalier est aussi indispen-

sable qu'un parapluie.
— Eh! ma chère, répliqua une amie, à notre âge, il ne pleut plus!

¹ N° 48, du 28 novembre 1914.

² Décembre 1913 et janvier 1914.